

DOCUMENT N° 64

RESOLUTION SUR LE CUMUL DES MANDATS

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne du 7 au 9 juillet 2002, sur proposition de la commission des affaires parlementaires,

CONSIDERANT que la question du cumul des mandats, débattue à la commission des affaires parlementaires, ne peut trouver une solution universelle et définitive,

SUGGERE aux pays et aux sections de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie d'examiner la question du cumul des mandats en prenant en compte, sans qu'il puisse s'agir de référents universels, les aspects suivants :

1. l'extension du régime traditionnel des incompatibilités;
2. la nécessité ou non de faire la transparence sur le patrimoine de chacun et sur les mandats exercés;
3. la nécessité ou non de limiter les mandats successifs;
4. la nécessité ou non de plafonner les rémunérations cumulées;
5. l'instauration du " congé politique " qui permet de s'éloigner d'une profession sans perdre le droit d'y être réintégré;
6. l'adoption de codes de déontologie dans les différents partis politiques.